

## INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Madame le Maire,*

*Informe l'Assemblée que la Commune du Muy est fortement concernée par les enjeux d'accueil de jour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et que la municipalité souhaite s'engager dans une politique active sur ce dossier.*

*En effet, il est aujourd'hui admis à la suite d'études scientifiques que 8,70 % des personnes de plus de 65 ans sont touchées par cette maladie ce qui porte pour la seule commune du Muy à 229 personnes le nombre potentiel de personnes concernées pour une population de 2 630 personnes de plus de 65 ans.*

*En comptant les communes limitrophes du Muy ce chiffre serait de 870 personnes atteintes par cette maladie pour environ 10 000 personnes de plus de 65 ans.*

*Face à ce constat alarmant, aucune structure dans la région proche n'a été créée.*

*La commune envisage pour ce faire de réaliser un partenariat avec l'association IRIS 83 créée par des professionnels de la santé dont l'objet principal est d'agir en faveur des personnes dépendantes. Celle-ci a obtenu l'agrément qualité par la Direction départementale du travail après avis favorable du Conseil général du Var.*

*Le 24 mars 2009, IRIS 83 a été nommée Antenne de France Alzheimer Var sur Le Muy afin d'assurer notamment un meilleur accompagnement des personnes atteintes par cette maladie et de soulager les aidants.*

*IRIS 83 et la Commune du Muy souhaitent en partenariat concrétiser leur volonté par le dépôt par cette association d'un projet d'accueil de jour dans la Commune du Muy.*

*Ce projet porterait sur une capacité de 8 places d'accueil de jour avec possibilité ultérieure d'extension.*

*L'association IRIS 83 sollicite un terrain de 500 à 600 m<sup>2</sup> et a élaboré un projet sur plan.*

*Ce dernier prévoit un local de 136 m<sup>2</sup> avec grande salle d'activité (50 m<sup>2</sup>), une salle mixte activité ou repos (15 m<sup>2</sup>), sanitaire et douche (8 m<sup>2</sup>), un office (8m<sup>2</sup>), un local technique de 5 m<sup>2</sup>, un bureau d'accueil (11m<sup>2</sup>), un bureau (13m<sup>2</sup>), des vestiaires (6 m<sup>2</sup>), des sanitaires pour le personnel (7 m<sup>2</sup>) et un couloir de 6,5 m<sup>2</sup>.*

*Ce projet établi en partenariat avec France Alzheimer Var présente l'intérêt d'accueillir les personnes malades du Muy mais aussi de créer des emplois (estimés à 4 postes à temps plein et deux postes à temps partiel). Les coûts pratiqués seront les plus bas possibles grâce au but non lucratif de l'association, aux subventions accordées.*

*Pour ce faire la Commune du Muy consentirait un bail emphytéotique sur un terrain de propriété communale situé sur la parcelle contiguë à celle de l'actuel projet de Maison de la Jeunesse, les modalités restant à définir.*

*Le Conseil Municipal, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Alexia RIGOLET qui formulent des réserves, émet un avis favorable sur le projet tel*

*que défini ci-dessus et précise qu'à l'occasion d'une prochaine séance, celui-ci sera appelé à valider ce projet et à autoriser la signature du bail emphytéotique par Madame le Maire.*